

DATE : 17/12/2020

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2020\_65

**TITRE : CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE 2020 2021: MISE À DISPOSITION DE FLUENZ TETRA®**

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Le Fluenz Tetra® est un vaccin antigrippal pédiatrique, **vivant atténué**, quadrivalent, administré par voie **intra-nasale** et à **prescription médicale obligatoire**.

Dans [son avis du 1<sup>er</sup> octobre 2020](#), la Haute Autorité de Santé considère que Fluenz Tetra®, peut être utilisé, conformément à son autorisation de mise sur le marché, chez les enfants âgés de 2 à 17 ans révolus, pour lesquels la vaccination antigrippale est recommandée dans le calendrier des vaccinations.

Un stock État de 300 000 doses de Fluenz Tetra® a donc été constitué pour renforcer la vaccination des enfants de 2 à 17 ans ciblés par les recommandations vaccinales. Ce vaccin n'est pas commercialisé en France, mais est utilisé en routine dans plusieurs autres pays, et notamment au Royaume-Uni pour vacciner tous les enfants contre la grippe saisonnière.

Les données de l'assurance maladie montrent qu'au 11 décembre 2020, seuls 20% des enfants de 2 à 17 ans invités par l'Assurance Maladie ont été vaccinés contre la grippe, ce qui laisse une marge de progression pour améliorer la couverture vaccinale de ces enfants. **Les 300 000 doses de FluenzTetra® seront donc mises à disposition du public, à titre gratuit, à partir de la semaine du 21 décembre 2020.**

Les éléments ci-dessous ont été élaborés et concertés avec des représentants des professionnels de santé pour vous appuyer dans l'utilisation de ce vaccin contre la grippe utilisé pour la première fois en France.

### 1- Mise à disposition du Fluenz Tetra® en ville (prescription en ville et dispensation en officines)

**250 000 doses de Fluenz Tetra® seront mises à disposition dans le circuit officinal à partir de la semaine du 21 décembre 2020.**

#### Prescription

- Les enfants de 2 à 17 ans [ciblés par les recommandations vaccinales](#) contre la grippe saisonnière pourront se voir prescrire par leur médecin ce vaccin (prescription médicale obligatoire).
- **Chez les enfants n'ayant jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière, deux doses doivent être administrées à 1 mois d'intervalle.** Il est donc recommandé au médecin de prescrire d'emblée ces deux doses qui garantissent le schéma vaccinal complet.
- **Chez les enfants ayant déjà été auparavant vaccinés contre la grippe saisonnière, seule une dose est nécessaire.**
- Comme tout vaccin vivant atténué, il présente des contre-indications spécifiques mentionnées dans la fiche d'information pédagogique jointe.

### *Dispensation*

Après présentation de l'ordonnance par le patient, le pharmacien d'officine commandera une boîte de FluenzTetra® auprès de son grossiste-répartiteur habituel **en utilisant le code CIP 34009 2809985 3**.

- Ce vaccin est conditionné par boîte de 10 doses unitaires, qu'il reviendra au pharmacien d'officine de déconditionner pour permettre la dispensation.
- Lorsque deux doses sont prescrites, il revient au pharmacien de délivrer ou réserver la deuxième pour le mois suivant, afin de garantir un schéma vaccinal complet.
- Les références, modalités de déconditionnement, honoraires et modalités de facturation sont celles précisées dans le [DGS-URGENT n°2020-59 du 21-11-2020](#) et fixées par l'arrêté SSAZ2033724A du 3 décembre 2020 publié au JO du 4 décembre.
- Les modalités de traçabilité restent les mêmes que celles décrites dans le [DGS-URGENT n°2020-59 du 21-11-2020](#).

### *Vaccination*

- **Comme pour tout autre vaccination chez les mineurs, seul un médecin, ou un infirmier sur prescription médicale, peuvent vacciner.**

#### **2- Mise à disposition en établissements de santé**

**50 000 doses de Fluenz Tetra® seront mises à disposition** dans les établissements de santé prenant en charge les populations pédiatriques les plus exposés à un risque de grippe sévère, dans la semaine du 21 décembre.

Les enfants de 2 à 17 ans ciblés par les recommandations vaccinales et pris en charge dans ces établissements de santé pourront ainsi se faire vacciner au sein de leur établissement selon les mêmes modalités.

### ***Information du public et des professionnels***

- Afin de renforcer la vaccination pour ce public fragile spécifique, une information ciblée auprès des parents des enfants de 2 à 17 ans, éligibles à la vaccination antigrippale, qui ne sont pas encore vaccinés, sera envoyée par l'Assurance Maladie sous forme de relance personnalisée.
- **Une fiche d'information pédagogique jointe à ce message a été réalisée pour accompagner les professionnels de santé dans l'utilisation de ce vaccin.**
- **Le résumé des caractéristiques du produit du Fluenz Tetra® est disponible sur le [site de l'European Medicine Agency](#).**

Je vous remercie de votre mobilisation au bénéfice des personnes les plus fragiles.

**Pr. Jérôme Salomon**  
*Directeur Général de la Santé*

**Signé**